



Rabat, le 05/04/2022

## DECISION N°224/02/2022 D'APPEL A CANDIDATURE

### Le Directeur par intérim de l'Agence Pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg

Vu le Dahir n° 1-05-70 du 20 chaoual 1426 (23 novembre 2005) portant promulgation de la loi n° 16-04 relative à l'aménagement et à la mise en valeur de la Vallée du Bouregreg ;

Vu le décret n° 2-05-1514 du 22 chaoual 1426 (25 novembre 2005) pris pour l'application de la loi n° 16-04 relative à l'aménagement et à la mise en valeur de la Vallée du Bouregreg ;

Vu la circulaire du chef du gouvernement n°7/2013 du 18 Joumada II 1434 (29/04/2013, relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les Établissements Publics ;

Vu le Statut de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg (AAVB) ;

Vu la décision n° 01-01-2022/DG portant sur l'Organigramme de l'AAVB ;

Vu la décision n° 220/02/2022 fixant la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;

Vu la loi des cadres de l'AAVB, au titre de l'année budgétaire 2022 ;

Vu les pouvoirs conférés au Directeur de l'AAVB;

Vu les nécessités de service.

### DECIDE

#### Article 1 :

Un appel à candidature externe est lancé afin de pourvoir le poste de responsabilité suivant :

- Directeur de l'Urbanisme.

L'appel à candidature est ouvert aux candidats externes de l'AAVB justifiant les conditions suivantes :

Nombre de postes	Intitulé du poste	Diplôme	Nombre d'années d'expérience
1	Directeur de l'Urbanisme	Diplôme d'Architecte de l'ENA	15 ans au minimum avec une expérience probante en matière de planification urbaine

Les missions du poste ainsi que les compétences requises sont fixées dans la fiche de poste jointe à la présente décision.

**Article 2 :**

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- ✓ Une demande de candidature appuyée éventuellement par l'appréciation du supérieur hiérarchique des compétences du candidat et sa capacité à occuper le poste à pourvoir ;
- ✓ Un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- ✓ Un rapport exposant le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour le développement et amélioration de la performance du poste.

**Article 3 :**

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction des Affaires Administrative et Financières de l'Agence sis à avenue prince héritier Salé sous pli fermé, ou par e-mail à l'adresse :

[recrutement-aavb-2022@bouregreg.gov.ma](mailto:recrutement-aavb-2022@bouregreg.gov.ma), avant le 19/04/2022 (date incluse), cette dernière se chargera d'examiner les candidatures et de publier les résultats.

Tout dossier de candidature incomplet ou reçu hors délais ne sera pas pris en considération.

Les candidats répondant aux critères requis seront convoqués pour l'entretien d'évaluation, qui portera sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes aux postes à pourvoir.

**Article 4 :**

La date exacte de l'entretien d'évaluation sera communiquée lors de la publication de la liste des candidats présélectionnés.

**Article 5 :**

Une commission désignée par le Monsieur le Directeur de l'AAVB se chargera d'examiner la validité des dossiers de candidature et de mener les entretiens d'évaluation des candidats.

**Article 6 :**

La présente décision et les résultats des entretiens d'évaluation seront affichés dans les locaux de l'AAVB et publiés sur :

- ✓ Le site de l'agence : [www.bouregreg.com](http://www.bouregreg.com)
- ✓ Le site des emplois publics : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)

**Le Directeur par intérim**

**M. Housni EL GHAZAOUI**





وكالة تهيئة ضفتي أبي رقراق  
Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg

## **Fiche de Poste**

### **Intitulé de poste**

Directeur de l'urbanisme

### **Rattachement hiérarchique**

Direction Générale

### **Missions**

- Veiller à l'application des prérogatives prévues dans la loi 16-04 en matière d'urbanisme
- Porter les réflexions stratégiques du développement urbain de la Vallée en liaison avec les partenaires publics compétents ;
- Mettre en place un système d'information géographique
- Manager les 2 divisions : planification urbaine et gestion urbaine

### **Activités**

- Elaborer les documents d'urbanisme et en assurer le suivi et l'évaluation;
- Planifier et superviser les études urbanistiques et les réalisations architecturales ;
- Assurer les activités liées à la gestion urbaine (l'instruction des demandes d'autorisation de construire...etc);
- Assurer le contrôle des infractions en matière d'urbanisme;
- Assurer l'interface avec les autorités locales compétentes en la matière.

### **Compétences**

- Esprit de leader;
- Autonome et fédérateur;
- Grande disponibilité;
- Maîtrise des aspects managériaux et relationnels;
- Maîtrise de la réglementation relative à l'urbanisme
- Maîtrise des logiciels d'architecture;
- Maîtrise des langues française et anglaise.

### **Diplôme requis**

Diplôme d'Architecte de l'ENA

### **Ancienneté et expérience requise**

15 ans au minimum avec une expérience probante en matière de planification urbaine